

Paris, le 30 janvier 2013

Banque de France:

Compte rendu du 2ème Comité central d'entreprise extraordinaire

La deuxième réunion extraordinaire du Comité central d'entreprise (CCE) de la Banque de France, présidée par Robert Ophèle, second sous-gouverneur, s'est tenue les 29 et 30 janvier 2013. Elle était consacrée au projet de modernisation de l'entreprise.

Le cabinet SECAFI, mandaté par le CCE à la demande des syndicats, a présenté les conclusions de son rapport d'expertise portant sur la stratégie de la Banque à l'horizon 2020 dans les domaines fiduciaire et tertiaire.

Après une discussion constructive, il a été décidé de faire évoluer le projet de réforme afin de tenir compte des observations des élus et des recommandations des experts, notamment sur le positionnement géographique et fonctionnel des unités de présence de Place.

- 1 Concernant l'accueil du public, Robert Ophèle a réaffirmé que les particuliers seront protégés afin que la nouvelle organisation n'entraîne aucune difficulté et les éventuelles décisions de fermeture de Bureaux d'accueil et d'information ne seront prises qu'en fonction de baisses avérées de fréquentation. Très attachée à la géographie et au dimensionnement des unités en charge de l'accueil du public et de la présence de Place, la Banque de France prendra toutes les précautions nécessaires lors de la mise en place de la nouvelle organisation afin qu'il n'y ait aucun impact sur la qualité du service à la collectivité, les agents affectés dans ces unités pouvant à titre complémentaire traiter le suivi des dossiers d'entreprises et de surendettement.
- 2- Les Centres de traitement, conçus comme des pôles d'expertise, vont permettre des gains substantiels en termes d'efficacité et réduiront, dans le cas du traitement du surendettement,

les coûts supportés par l'État. Néanmoins, Robert Ophèle a indiqué que le nombre exact et le positionnement de ces Centres de traitement restaient ouverts à la discussion.

- 3 Loin de remettre en cause le champ étendu **des compétences "Entreprises"** de la Banque de France, le projet va permettre de le renforcer à un moment où l'accord sur la médiation du crédit vient d'être prolongé et où le maintien inchangé du seuil de collecte des bilans accroît régulièrement le nombre des entreprises couvertes par la cotation de la Banque. Le développement des nouveaux outils doit permettre d'assurer la fluidité des échanges entre les Centres de Traitement « Entreprises » et les succursales de présence de Place afin de garantir la préservation de l'expertise dans les deux types d'entités.
- 4 Quant au **volet Fiduciaire**, Robert Ophèle a souligné que le modèle d'organisation présenté permettait d'absorber des quantités très diverses de volumes de billets en modifiant la durée d'utilisation des matériels ou en augmentant le nombre de machines, notamment dans les pôles d'appui que sont les deux nouveaux centres fiduciaires et celui de Chamalières. Il a précisé que le maillage cible du projet fiduciaire n'était pas intangible et que le calendrier de déploiement devait évoluer en fonction des situations particulières.